



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

PROCES VERBAL du Conseil Municipal du 27 Mai 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-sept mai, le Conseil Municipal légalement convoqué le 20 Mai 2015 par **Madame Christelle MINARD**, Maire de la commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie de Tremblay les Villages.

Étaient présents :

Christelle MINARD, Annabel DOS REIS, Arnaud LEHERICHER (arrivée à 20h50), Jean-Luc SORAND, Frédéric SEVIN (arrivé à 20h15), Yves LAOUENNAN, Catherine BAZIN (départ à 23h30), Jean-Claude MORIN, Françoise LEREAU, Agnès SESCHEBOEUF, Virginie BOUCHARD (départ à 23h30), Nathalie DAVIAU(départ à 00h00), Ariel ALLARD, Thibault PELLETIER, Marie-France CABARET.

Étaient absents en ayant donné pouvoir :

Karine LECLUYSE a donné pouvoir à DOS REIS Annabel
Grégory MAIN a donné pouvoir à SORAND Jean-Luc
Marc RAVANEL a donné pouvoir à PELLETIER Thibault

Conseiller absent : Mylène MILON

Départs à 23H30 :

Catherine BAZIN a donné pouvoir à SESCHEBOEUF Agnès
Virginie BOUCHARD a donné pouvoir à MORIN Jean-Claude

Départ à 00H :

Nathalie DAVIAU a donné pouvoir à LEREAU Françoise

Nombre de votants : 18
Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Annabel DOS REIS

Madame le Maire ouvre la séance à 20H et demande à l'assemblée si des observations sont à porter sur le procès-verbal du 07 Avril 2015.
Aucune observation n'est faite, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Rappel de l'ordre du jour du Conseil Municipal du Mercredi 27 Mai 2015

Comptes rendus suite aux délégations données par le Conseil municipal au Maire et Adjoint au Maire selon l'article L. 2122-22 du CGCT.

Chêne-Chenu	Ecublé	Gironville-Neuville
St Chéron des Champs	Theuivy-Achères	Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Comptes rendus du Maire :

- Réunion avec la CRC le jeudi 16 avril 2015 et lundi 27 avril 2015
- Réunion publique « Bilan 1^{ère} année » du 12 mai 2015
- Notification de la subvention DETR
- Saisine de la CRC par la préfecture au vue du déséquilibre du budget eau

Comptes rendus des adjoints au Maire :

- 1^{er} adjoint en charge des travaux et de l'urbanisme :
 - Commission PLU
 - Réception de la fin des travaux de sécurité rue Saint-Jacques à Theuvy-Bilheux
 - Réunion du syndicat des vallées de Fresnay-le-Gilmert (suivi avec Messieurs LAOUENNAN & SEVIN)

- 2^{ème} adjointe en charge des affaires sociales :
 - Suivi des dossiers assurance
 - Point sur les demandes de logement
 - Point sur le logement de la Mairie d'Écublé (suivi par T. PELLETIER)
 - Point sur le logement 2 rue de la cave à Écublé (suivi par T. PELLETIER)

- 3^{ème} adjoint en charge des associations et cérémonies :
 - Réunion des associations du 22 avril 2015
 - Conseil de Village

Comptes rendus des maires délégués et représentants des commissions :

- Notification du jugement au TA d'un administré (M-F. CABARET)
- Visite des médecins le 16 avril 2015+ visite orthophoniste (J-C. MORIN)
- Conseils de village

Juridique :

- Retrait des communes de Châteauneuf en Thymerais, Fontaine les Ribouts, Maillebois et Puiseux du SIA de Thimert-Gatelles
- Délégation de signature convention avec le SIZA

Finances :

- Saisie du budget eau et du budget principal 2015 par la CRC
- Délibération sur les durées d'amortissement et les montants d'investissement
- Cession d'actif : camion à vendre et délégation donnée au Maire pour instruire toute la procédure
- Autorisation de cession de la maison d'Écublé ou proposition d'un bail emphytéotique
- Proposition réaménagement logement ancienne poste avec mise à disposition par bail emphytéotique
- Demandes de subventions au Conseil Départemental 28 pour :
 - Isolation des bureaux de la mairie
 - Mur de la mare de Chêne-Chenu
 - Curage profilage de la vallée de Theuvy
- Certi-phyto : participation financière pour la formation des agents

Ressources humaines :

Chêne-Chenu	Écublé	Gironville-Neuville
St Chéron des Champs	Theuvy-Achères	Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Compte rendu du Comité médical du 18 mai 2015
Création de poste en CDD pour 1 an (rédacteur, secrétaire de mairie)
Remplacement d'un agent d'entretien pour 25 heures (Association Grâces)
Devis de prestation de ménage en complément des 25 heures : comparatif des devis suite aux consultations

Travaux :

- Autorisation de travaux sur les réseaux d'eau
- Autorisation de travaux pour les poteaux incendie
- Autorisation de commencement des travaux (isolation + fenêtre) des bureaux de la mairie
- Autorisation travaux mare de Chêne Chenu face à l'urgence

Autres-Divers :

- Fixation des dates pour les visites des communes
- 11 juin 2015 : réunion des entreprises avec les élus et les partenaires économiques
- Préparation du 14 juillet 2015
- Vendredi 29 mai 2015 : Fête des voisins
- Dimanche 21 juin 2015 : Fête de la Musique
- Vendredi 4 septembre à partir de 16H15 : Forum des associations
- Réunion avec les gendarmes et voisin vigilants
- Journées du patrimoine les 19 et 20 septembre

Madame le Maire demande s'il y a des observations à apporter sur le procès-verbal du précédent conseil du 7 avril 2015. Aucune remarque n'est mentionnée.

Madame le Maire demande l'ajout de deux points et le retrait d'un point à l'ordre du jour :

- Autorisation de faire un Bail emphytéotique pour le logement ancienne poste afin de réaménager le logement
- Location cabinet médical
- Retirer la réparation de la mare de Chêne Chenu pour lequel nous n'avons pas tous les éléments à ce jour.

Le Conseil municipal accepte ces modifications de l'ordre du jour

Chêne-Chenu
St Chéron des Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Compte rendu de Madame le Maire

Chambre Régionale des Comptes

16 avril 2015

La Commune de Tremblay-les-Villages sera mise dans le rapport « Fiabilité des comptes : appréciation de la qualité de l'information ».

Dans leur Rapport d'Observation Définitive (**ROD**), il y aura un rappel des règles comptables financières pour que les comptes et les perspectives soient les plus carrés possibles.

La CRC a bien rappelé que la vente d'un bien est exceptionnelle, ponctuelle et ne peut être inscrite au budget, en section investissement qu'à la condition d'avoir une promesse de vente. Ce n'est en aucun cas une façon d'équilibrer le budget.

Il faudra se pencher sur la fiscalité afin que la Commune de Tremblay reste attractive. Essayer de développer une stratégie locale.

La CRC va opérer un examen du train de vie :

- Il y a une augmentation depuis 2009 des charges de fonctionnement. La question est de savoir quelles sont les marges de manœuvre ?
- Constat d'un arrêt brutal entre 2013 et 2014 : interruption d'une dynamique en 2014, ce qui est bon signe.

La Commune est inscrite au programme de la Chambre, pour le contrôle de gestion et également pour le contrôle juridictionnel.

Un examen des comptes côté commune va être ouvert : cela peut engager la responsabilité pécuniaire et personnelle du comptable, ou non. Il va falloir déterminer si le comptable a bien exécuté toutes ses obligations, et a recouvré toutes les créances.

Attention, en 2010-2011, il y a eu beaucoup de créances en non-valeur. Y'a-t-il eu préjudice financier et donc mise en débet du comptable ?

Mise en débet = c'est-à-dire que dès qu'un manque est constaté dans la caisse de l'entité publique dont il est chargé, le comptable doit combler le manque sur ses deniers personnels. Le comptable est toutefois protégé par une assurance.

La CRC va essayer de déterminer quel a été le type de gestion, si cela a été une gestion régulière, s'il y a eu une bonne gestion des deniers publics. Ensuite la CRC va émettre des critiques positives et/ou négatives et un rapport sera rendu sur ce sujet. Ce n'est pas un rapport à charges. C'est juste pour savoir comment l'ancienne gestion était tenue et faire le bilan pour aller vers une nouvelle gestion. Si la CRC découvre des infractions pénales, elle saisira le Procureur financier. Sinon, il n'y aura pas de recherches de responsabilité.

L'examen de la CRC va être pointilleux en matière de marchés publics. La CRC va aussi s'intéresser aux ressources humaines et aux agents fonctionnaires.

Il n'y aura pas de regard critique sur les objectifs mis en relief dans les délibérations. Par contre, il y aura un regard critique sur les moyens mis en œuvre pour atteindre ces objectifs ; savoir si ces moyens étaient dispendieux ou pas. Peu importe les découvertes, les délais de recours sont dépassés pour saisir le Tribunal Administratif.

La CRC vise 3 axes dans son contrôle de gestion:

Chêne-Chenu

Ecublé

Gironville-Neuville

St Chéron des Champs

Theuvy-Achères

Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

1. La fiabilité des comptes sera envisagée dans le rapport de la Cour pour que l'exemple de Tremblay-les-Villages ait, autant que faire se peut, un **effet pédagogique**. Il y aura une déclinaison des erreurs et leurs explications. Il faut faire en sorte que les budgets soient sincères = **principe de la sincérité des comptes**.
2. Analyse des moyens utilisés pour réaliser les objectifs fixés de 2008 à 2014. Cerner le train de vie avec une réflexion sur les marchés publics, le personnel, la gestion courante.
3. Dégager une prospective : vers quoi la Commune de Tremblay-les-Villages peut se diriger ? Avec pour but : la tendance d'un **retour à l'équilibre**. Mettre en évidence des points importants comme la participation financière pour le SIVOM, le stock de dettes important à surveiller, etc. La charge de la dette doit faire l'objet d'une attention particulière.

Échanges Commune de Tremblay-les-Villages / Chambre Régionale des Comptes :

- Entretien préalable : 1^{ère} phase contradictoire.
- Le contradictoire : critiquer plus ou moins les observations.
- Production d'un Rapport d'Observation Provisoire (**ROP**) qui reste confidentiel entre la CRC et l'ordonnateur (Madame le Maire).
- Des questions pourront être posées à l'ordonnateur précédent pendant la phase contradictoire sur la gestion de sa collectivité en son temps.
- Réponses éventuelles au rapport avec demandes de précisions.
- Le second rapport est produit (le ROP devient ROD) : c'est le ROD 2 qui contient les réponses annexées.
- Ce **ROD 2 est voté par le Conseil municipal, publié et communicable**.

La CRC a un pouvoir d'instruction très large : tous les domaines peuvent faire l'objet de questions. C'est le Procureur financier qui décidera de déférer ou non au Tribunal Administratif ou Tribunal de Grande Instance. Les fonctionnaires peuvent aussi être touchés par les questions de la CRC (excepté sur leur vie privée). Ils devront fournir toutes les preuves papier. Si besoin, la Cour budgétaire émettra des réponses dissuasives.

La CRC doit répondre à des normes professionnelles désormais officielles qui encadrent les conditions d'examen et de gestion.

Concernant les Marchés publics : Le conseil municipal doit délibérer sur :

- Le lancement de la procédure et le seuil du marché.
- La signature du marché.
- Le choix de l'attributaire du marché.

Il convient également d'établir des délibérations avec les clauses de revoyure de marché.

Pour les MAPA (Marché à procédure adaptée), il faut faire attention à la technique des 3 devis. En effet les marchés publics commencent à partir du moment où 0,01 centimes est engagé. C'est en vue de respecter le **principe d'égal accès à la commande publique**. Il faut toujours pouvoir justifier de procédures transparentes.

Procédure, à la demande de la CRC qui peut être mise en place dans la durée (2 à 3 ans), afin d'échelonner les objectifs.

Il faut aussi penser à établir une clé de répartition entre la commune et le SIVOM, dans une délibération. Et

Chêne-Chenu

Ecublé

Gironville-Neuville

St Chéron des Champs

Theuivy-Achères

Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

voir avec le SIVOM les remboursements des dépenses de fonctionnement (chauffage, affranchissement, téléphone, locaux, etc), soit environ 20 000 € par an. Il faut faire un état de liquidation pour le remboursement. La commune ne doit pas être la variable d'ajustement du SIVOM. Le SIVOM doit voter un budget sincère, même s'il doit être déséquilibré.

27 avril 2015

La CRC avait demandé que la Commune lui envoie un ensemble de documents relatifs aux finances, marchés publics et personnel entre 2009 et 2015. Ces documents devaient lui être transmis au plus tard le 24 avril 2015. Lors de la réunion du 27 avril, la CRC a fait le point sur les documents manquants et ceux qu'elle voulait en plus.

La CRC a rappelé qu'une liste des Marchés publics attribués doit être publiée en fin d'année. Un formulaire est à remplir et à certifier par le comptable.

La liste doit regrouper tous les achats, classés par famille.

La CRC explique qu'elle va également regarder comment la CAO (Commission d'Appels d'Offres) est utilisée par la Commune. Normalement, la CAO est utilisée uniquement pour les marchés formalisés. Quand la CAO est requise, la procédure de marché doit suivre par un appel d'offres ouvert ou restreint.

- Il faut également pouvoir retracer qui a initié la demande de devis.
- Veiller à ce qu'il y ait toujours des procès-verbaux de réception de travaux, sinon, on ne peut normalement pas récupérer les subventions.
- Penser à revoir la délibération sur les délégations, notamment pour les périodes d'absence ou d'empêchement.
- Penser à faire des comptes rendus après les commissions de finances, travaux.
- Ce sont les responsables de services qui établissent les plannings de services.

Notification subvention DETR

La préfecture nous a envoyé un courrier que nous avons reçu le 15 avril dernier nous notifiant l'accord d'une subvention au titre de la DETR pour l'année 2015 d'un montant de 86 403 € pour le marché de travaux de voirie, et de 3 280 € pour le renforcement du réseau d'eau potable et les poteaux incendies.

Saisine de la CRC

Le 12 mai dernier, nous avons reçu un courrier de la préfecture nous informant que le budget de l'eau n'était pas équilibré, et que de ce fait, le préfet allait saisir la CRC en vue de rééquilibrer le budget.

Compte rendu M. SORAND – Adjoint en charge de l'urbanisme et des travaux

Commission PLU du 06 mai 2015

Cette réunion technique, menée dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Tremblay-les-Villages, a eu pour but d'étudier les premiers résultats du diagnostic socio-économique. Au préalable, il est dressé un bilan de la concertation de la population communale qui a pu être menée à travers deux ateliers. La réunion a consisté à la présentation d'un diaporama sur l'avancée du

Chêne-Chenu

Ecublé

Gironville-Neuville

St Chéron des Champs

Theuivy-Achères

Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

diagnostic territorial. Les élus présents ayant la possibilité d'intervenir pour préciser ou modifier certaines informations.

Le bilan de la concertation menée en phase « Diagnostic »

Les enjeux principaux qui sont apparus au cours des deux ateliers qui ont été menés sont les suivants :

Pour l'atelier 1, sur les thèmes de l'énergie, des déplacements et du cadre de vie :

- Maintenir le cadre de vie et le caractère rural convivial qui sont propres à la commune ;
- Limiter le nombre de constructions nouvelles et assurer leur bonne intégration dans le paysage bâti de la commune ;
- Améliorer les cheminements doux pour le déplacement des cyclistes et des piétons.

Pour l'atelier 2, sur les thèmes de la biodiversité, de la démographie et de l'habitat :

- Préserver le caractère traditionnel de l'architecture ancienne ;
- Être vigilant vis-à-vis du développement des constructions futures et s'assurer que leurs caractéristiques respectent bien le paysage bâti traditionnel ;
- Éviter la construction de lotissements et limiter la hauteur des constructions.

La présentation du diagnostic socio-économique

Sont présentés les principaux chiffres relatifs à la démographie. La commune de Tremblay-les-Villages a connu une croissance démographique très forte depuis quarante ans (+119% entre 1975 et 2012). Le nombre d'habitants a fortement augmenté au cours de la décennie précédente (1999-2010), avec une croissance moyenne annuelle de 1,8%. Sur cette période, la commune a ainsi gagné 429 habitants. L'augmentation de la population enregistrée au cours de la décennie précédente est due au cumul d'un solde naturel et d'un solde migratoire tous deux positifs. Le solde migratoire est en recul par rapport aux décennies précédentes mais demeure néanmoins positif, signifiant que la commune de Tremblay-les-Villages est restée attractive au cours des années 2000. La population communale a connu un rajeunissement de ses membres au cours des années 2000, avec une augmentation plus forte du nombre de personnes âgées de moins de 45 ans. Ceci s'explique par l'arrivée de ménages jeunes qui ont pu avoir un ou plusieurs enfants au cours de la décennie. Le nombre de ménages a lui aussi augmenté fortement depuis quarante ans. Des ménages qui ont légèrement perdu en densité au cours des années 2000, soit un phénomène dit de « desserrement », courant dans les territoires ruraux. Monsieur PELLETIER déclare qu'il serait intéressant de connaître l'origine des personnes qui sont venues s'installer sur le territoire communal, afin de déterminer les secteurs géographiques sur lesquels Tremblay-les-Villages exerce une attraction. Il s'agit d'une enquête à mener qui pourrait éventuellement se faire à travers l'analyse des permis de construire déposés au cours de ces dernières années. Madame le Maire indique qu'il est important pour la commune d'être capable d'offrir des solutions de logements aux personnes âgées qui représentent une catégorie d'habitants qui influencent directement la bonne santé des commerces et des services de proximité.

Pour ce thème de la démographie, les enjeux suivants sont dégagés :

- *Encadrer la croissance démographique pour assurer la durabilité du développement de la commune et ainsi préserver son cadre de vie rural ;*
- *Assurer le maintien du renouvellement naturel de la population pour contrer l'apparition d'un vieillissement de la population et pour permettre le fonctionnement des équipements communaux et du tissu social existant.*

Il est convenu de modifier le second enjeu et d'évoquer plutôt une maîtrise du renouvellement naturel de la population. Sont ensuite présentées les données relatives à l'évolution de l'habitat. Le nombre de logements a augmenté de manière forte et continue depuis quarante ans et a même connu une hausse plus importante à partir des années 1990. Une évolution qui est, en termes de proportions, plus importante sur la commune que

Chêne-Chenu

Ecublé

Gironville-Neuville

St Chéron des Champs

Theuvy-Achères

Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

sur les autres territoires de comparaison. Le parc immobilier se composait en 2010 en très grande majorité de maisons individuelles, pour la plupart de grande taille et caractéristiques du type de logement recherché en territoire rural. Ceci même si le nombre d'appartements a quelque peu progressé au cours de la décennie 2000. Entre 1999 et 2010, une diminution du nombre de 27 résidences secondaires a été enregistrée. Dans le même temps, le nombre de logements vacants a augmenté. A ce sujet, il est demandé aux élus s'ils ont connaissance du nombre de logements vacants actuellement présents sur la commune ? Madame le Maire répond qu'il est difficile d'estimer ce chiffre. Il est convenu qu'une recherche va être entreprise avec chaque Mairie délégué afin de déterminer un nombre approximatif des logements vacants en 2015.

Une part significative (6%) de logements sociaux de type HLM existe sur la commune et démontre que le parc de logements de la commune est relativement varié, permettant de répondre aux besoins de plusieurs catégories d'habitants (jeunes, actifs, personnes âgées). Le turn-over des ménages est assez important puisque 29% des ménages se sont installés depuis moins de 5 ans sur le territoire communal. Ce phénomène peut notamment s'expliquer en raison de jeunes ménages qui s'installent dans un logement qu'ils peuvent ensuite quitter après plusieurs années afin de rejoindre un autre territoire.

Pour ce thème de l'habitat, les enjeux suivants sont dégagés :

- Favoriser le développement du logement sur la commune mais dans un cadre maîtrisé afin d'assurer la protection des espaces naturels et agricoles et la prise en compte des investissements publics nécessaires ;
- Soutenir un développement diversifié de l'habitat afin que Tremblay-les-Villages conserve son statut de pôle de proximité en capacité de répondre aux attentes d'une population large (jeunes, actifs, personnes âgées) ;
- Tenir compte du potentiel de logements mobilisables existants au sein du parc de logements afin de réduire les besoins en consommation d'espaces nouveaux par l'urbanisation.

Il est convenu de modifier le premier enjeu pour traiter d'une maîtrise de la production de logement, ainsi que de la prise en compte des constructions en cours ou à venir. Le thème de l'activité économique et agricole est ensuite abordé. Le revenu annuel moyen par foyer était en 2010 supérieur à ceux de l'ex-canton de Châteauneuf-en-Thymerais, de l'Agglomération du Pays de Dreux et du Département de l'Eure-et-Loir. Ceci signifiant que les habitants de la commune sont en moyenne légèrement plus aisés que ceux des territoires alentours. L'Insee fait état d'une concentration de 67 emplois pour 100 actifs résidants sur la commune en 2010. Il s'agit d'un indice fort, signifiant que la commune de Tremblay-les-Villages concentre un certain nombre d'emplois liés à la présence d'entreprises plutôt nombreuses. Néanmoins, une part des actifs habitant sur la commune travaille quotidiennement sur un territoire proche (82% selon l'Insee en 2010), ce qui engendre de nombreux déplacements en voiture pour les trajets entre le domicile et le lieu de travail. La commune dispose de plusieurs commerces et services de proximité (boulangerie, épicerie, bar, restaurants, traiteur, salons de coiffures, magasin de bricolage, pharmacie, banque).

Au niveau des entreprises privées, celles-ci sont nombreuses sur la commune, entre la zone d'activités de la Vallée du Saule, celle de Pizoteau, ainsi que les artisans répartis dans divers secteurs du territoire. Ce dynamisme économique est très important pour Tremblay-les-Villages. Un projet autoroutier (A154) est en cours de réflexion et concerne directement la commune de Tremblay-les-Villages. Les retombées économiques pourraient alors être intéressantes pour la commune et ses entreprises, en raison de l'amélioration de la desserte du territoire et des flux d'échanges. Madame le Maire s'interroge sur la manière dont ce projet peut être pris en compte par le PLU ? Il s'avère que ce projet autoroutier est pour l'heure trop peu précis pour être intégré de manière concrète dans le projet de PLU. Il conviendra, lors du travail autour du plan de zonage, de s'informer des avancements de ce projet afin de déterminer s'il peut être inscrit ou non dans le PLU de Tremblay-les-Villages. Un gîte rural est présent sur la commune. Il s'agit du Gîte du

Chêne-Chenu

Ecublé

Gironville-Neuville

St Chéron des Champs

Theuivy-Achères

Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Prieuré, implanté à Theuvy-Achères. L'ouverture d'un second gîte est en projet au niveau d'une exploitation agricole de Tremblay-le-Vicomte.

L'activité agricole est très importante sur la commune. Le nombre de sièges d'exploitations a diminué au cours des années 2000, en passant de 50 unités à 42. Néanmoins, le nombre d'exploitations reste important et conséquent vis-à-vis de la superficie du territoire. La surface agricole utile (SAU) moyenne par exploitation a connu une hausse au cours des années 2000, signifiant que les agriculteurs dont le siège est référencé sur la commune exploitent plus de terres qu'auparavant. L'élevage est également en hausse depuis plusieurs années. L'occupation agricole du sol correspond presque exclusivement à la pratique de grandes cultures céréalières, ce qui opère de grands impacts sur le paysage communal avec la présence de grandes étendues de champs ouverts dans de nombreux secteurs.

Pour ce thème de l'activité économique et agricole, les enjeux suivants sont dégagés :

- *Soutenir le fonctionnement des entreprises et commerces de proximité présents sur la commune, garants du maintien de nombreux emplois et d'un tissu économique et social important ;*
- *Anticiper les retombées du projet d'autoroute A154 à travers le développement de l'activité économique ;*
- *Explorer le développement du covoiturage, en lien avec le passage de la RN 154, pour répondre aux besoins de déplacements liés aux trajets domicile-travail ;*
- *Protéger l'activité agricole en limitant la consommation d'espaces et en respectant l'emprise des nombreux sites agricoles implantés sur la commune.*

Sont ensuite traités les thèmes relatifs aux transports. La commune de Tremblay-les-Villages est concernée par le passage d'une infrastructure routière d'échelle interrégionale avec la RN 154, au niveau de sa frontière Est. De même, la présence de la RD 26, reliant Châteauneuf-en-Thymerais à Nogent-le-Roi, permet l'existence de flux transversaux. Cette situation profite à l'attractivité de Tremblay-les-Villages, mais peut aussi entraîner des problèmes de sécurité et de stationnement, en particulier à Tremblay-le-Vicomte et à Chêne-Chenu. Le trafic de poids lourds est important et doit donc être pris en compte. Madame le Maire rappelle que la commune réfléchit à un projet de déviation du village de Tremblay-le-Vicomte. La commune est desservie par la ligne 161 qui est avant tout destinée au transport des lycéens vers Chartres. La liaison en transports en commun n'est pas adaptée pour les actifs résidant sur la commune. En dehors de cette ligne, un arrêt de la ligne 1 du réseau Transbeauce se trouve sur la commune voisine de Sézazereux. Tremblay-les-Villages est concernée par le passage du circuit cycliste intitulé « Tour de Tremblay-les-Villages ». En dehors de ce parcours, Monsieur PELLETIER indique qu'il existe environ trois circuits VTT. Il n'y a en revanche pas d'itinéraire pédestre reconnu ou balisé. Un potentiel de chemins ruraux est néanmoins présent et il est convenu de l'évaluer afin de déterminer la possibilité de valoriser des connexions douces entre les différents villages de la commune à travers la réutilisation de chemins existants. Un service de transports à la demande (TAD) dessert la commune et a été mis en place par le Conseil Départemental.

Pour ce thème du transport, les enjeux suivants sont dégagés :

- *Protéger les chemins ruraux qui garantissent l'existence de liaisons douces entre les cœurs de vie du territoire communal ;*
- *Permettre le développement du covoiturage en lien avec le passage de la RN 154 pour les trajets domicile-travail en direction des grands pôles d'activité voisins (Dreux, Chartres, Île-de-France) ;*
- *Prendre en compte le projet d'autoroute A154 et son intérêt pour le développement de la commune ;*
- *Maintenir le passage du Transport à la Demande.*

Chêne-Chenu

Ecublé

Gironville-Neuville

St Chéron des Champs

Theuvy-Achères

Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Le thème des équipements est abordé. Il existe un équipement à vocation intercommunale sur la commune en 2015, avec le plateau sportif et le centre de loisirs implantés à Tremblay-le-Vicomte. Tremblay-les-Villages concentre également de nombreux équipements communaux, avec un bâtiment de Mairie, un centre de loisirs, une bibliothèque, une école maternelle, une école primaire, deux salles des fêtes, un terrain de tennis, un stade de football, un club house et six terrains de pétanque. Les élus indiquent que la commune dispose également d'une ludothèque, d'une salle de musique, d'une maison des services et d'un cabinet médical.

Concernant l'évolution des effectifs scolaires, la municipalité transmettra les données en question afin de renseigner cette partie. Madame DOS REIS déclare que le diagnostic peut déjà évoquer que la rentrée scolaire de septembre 2015 verra la fermeture d'une classe de maternelle, en même temps que l'ouverture d'une nouvelle classe de primaire. Madame le Maire évoque le fait que plusieurs associations existent à Tremblay-les-Villages et méritent d'être mentionnées dans le diagnostic territorial. La commune doit transmettre la liste des associations présentes sur la commune.

Pour ce thème des équipements, l'enjeu suivant est dégagé :

- Assurer, voire améliorer le fonctionnement des équipements communaux et à travers eux celui du tissu social existant sur la commune.

Il est convenu de renseigner deux paragraphes supplémentaires, relatifs au maintien du fonctionnement de l'école, ainsi qu'à celui du tissu associatif.

Faisant suite à des modifications concernant les dates de la procédure d'élaboration du PLU, nous vous confirmons les prochains rendez-vous :

- 6 Mai à 9h30 – Présentation du diagnostic socio-économique à la mairie de Tremblay
- 03 juin à 9h00 – 2nd COTECH (présentation de l'état initial de l'environnement durée environ 3h)
- 11 Juin à 14h00 – réunion avec les personnes publiques associées sur le diagnostic territorial

Il est proposé aux membres du conseil municipal de faire leur retour sur cette première partie de diagnostic. Le diagnostic réalisé par l'agglomération de Dreux peut être consultable en mairie aux horaires d'ouvertures. Une réunion sera organisée pour le conseil municipal afin de présenter l'ensemble des diagnostics courant juillet.

Dans le groupe PLU, il est proposé de faire un travail sur les chemins ruraux et sur les mares de nos communes. Virginie BOUCHARD et Thibault PELLETIER ont accepté d'animer ce travail.

Commission travaux :

Les différents devis de l'entreprise MUSCI TP ont été reçus suite à la précédente réunion de cette commission.

Commune de Chêne-Chenu

Rue saint-Germain : Réalisation de trottoirs face aux habitations (dossier à traiter en présence de Monsieur A. ALLARD).

Monsieur ALLARD informe qu'à Chêne-Chenu, il ne souhaite pas que les trottoirs soient engazonnés. Il veut que le revêtement soit en calcaire afin de faciliter l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, des poussettes. Il fait aussi remarquer que le stationnement des voitures sur le gazon le détériore et fabrique des ornières.

Pour sa part, Monsieur PELLETIER indique qu'il est pour des trottoirs engazonnés à Bilheux car ceux-ci demandent moins d'entretien que le calcaire, d'autant plus que l'utilisation des produits phytosanitaires sera

Chêne-Chenu

Ecublé

Gironville-Neuville

St Chéron des Champs

Theuvy-Achères

Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

bientôt interdite. Il précise que toutefois l'accès aux boîtes aux lettres reste en calcaire afin de faciliter l'accès des résidents et du facteur.

Commune de Bilheux – Écublé

Les trottoirs entre la rue du Pressoir et la rue Saint-Jacques sont à rechiffrer avec les bas-côtés engazonnés et non en calcaire, sauf à certains endroits devenus des places de stationnement.

Commune de Theuvy – Achères

Révision des panneaux de STOP au carrefour situé devant la mare.

Mise en place d'un STOP par le Conseil Départemental à l'entrée de l'agglomération d'Achères en venant de Châteauneuf.

Commune de Saint-Chéron-des-Champs

Le Conseil Départemental va installer un appareil permettant de compter le nombre de véhicules et de connaître également leur vitesse, à hauteur de la mairie.

Cette démarche permettra de faire une demande d'installation pour un radar fixe en traversée du village.

Commune de Gironville – Neuville

Rue Saint Lhomer : Il est nécessaire de rechiffrer le devis pour réaliser des trottoirs engazonnés en remplacement du calcaire.

Définition précise des limites d'intervention.

La circulation se fera en sens unique et sera interdite aux poids lourds et engins agricoles, de la rue Saint Lhomer à la rue des Bouviers en direction de Gironville.

Tremblay-les-Villages

- L'entreprise MUSCI chiffre la reprise de la voirie pour la rue de la Poste avec un caniveau central.
- L'accessibilité aux commerces est en attente de propositions de Mme SALIN du Conseil départemental.
- Le SDIS va réaliser la voirie entre la route et le centre d'intervention en aménageant 2 places de stationnement.
- Proposition d'aménagement de mise en accessibilité des commerces rue du Docteur Taugourdeau :



Chêne-Chenu

Écublé

Gironville-Neuville

St Chéron des Champs

Theuvy-Achères

Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Par ailleurs, Madame le Maire informe qu'une réunion sera organisée avec les services juridiques de la Préfecture, l'entreprise Musci et les membres de la commission des travaux pour établir l'avenant au contrat du marché de voirie 2014.

Il sera fait état des voiries engagées dans le marché 2014 qui avait été signé et les nouvelles voiries urgentes en remplacement. Monsieur le Sous Prefet a confirmé à Mme le Maire qu'un avenant pouvait être fait dans le cadre du montant de ce marché.

RÉUNION DU SYNDICAT DES VALLEES DE FRESNAY LE GILMERT du lundi 4 mai, à la demande de Monsieur LAOUENNAN et Monsieur SEVIN.

Monsieur Laouennan informe que les membres des deux syndicats des Vallées de Fresnay-le-Gilmert et Thimert-Gatelles se sont réunis le lundi 4 Mai à 9H à la Mairie de Tremblay-les-Villages en présence du Président de Fresnay, Monsieur MALVOS Antoine.

Questions abordées :

- Les statuts du syndicat – présentation
- Le fonctionnement du syndicat
- Le budget

Le syndicat a été constitué il y a 56 ans. Celui-ci a pour but d'effectuer des travaux de reprofilage et d'entretien dans la vallée principale et dans les 12 kilomètres de vallées secondaires. Il couvre 11 771 ha répartis sur dix communes de quatre intercommunalités différentes. Les travaux réalisés sur la vallée principale sont répartis en pourcentage, à savoir 10,07 % avec 1152 pour la Commune de Tremblay-les-Villages, Saint-Chéron-des-Champs.

Les travaux des vallées secondaires sont à la charge de Tremblay pour son entretien (soit 7 kms).

La Commune de Tremblay-les-Village participe à une cotisation à hauteur de 800 €, plus les travaux à exécuter s'il y a lieu, soit 2 600 € à répartir entre les communes pour l'année 2015. Il est évoqué que le niveau de cotisation demandé aux communes n'est pas suffisant pour couvrir les frais de fonctionnement du syndicat, qui passent principalement dans les dépenses salariales. Il devrait être porté à 1 000 € l'année prochaine.

Dépenses de fonctionnement pour le BP 2015 : 20 723 €

Recettes de fonctionnement 2014 : - 11 550,01 € couvert par le résultat de clôture de l'année précédente soit un résultat de 1 970,07 €.

Messieurs LAOUENNAN et SEVIN se sont abstenus lors du vote du budget 2015 et du CA 2014 du syndicat. Ils s'inquiètent de sa bonne santé financière...

Il se pose la question de l'avenir d'un petit syndicat tel que celui-ci. L'agglomération de Chartres pourrait reprendre le territoire qui la concerne. Qu'en est-il des autres communes ?

C'est une compétence qui représente essentiellement une charge. Cependant, il reste important de pouvoir assurer l'entretien de nos vallées principales dans lesquelles les eaux de pluie, de ruissellement se déversent.

Chêne-Chenu

Ecublé

Gironville-Neuville

St Chéron des Champs

Theuivy-Achères

Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Compte rendu Mme DOS REIS – 2ème Adjointe

ASSURANCE

- Mise à niveau du contrat prévoyance
Garanties de remboursement augmentées, le remboursement prévu à l'origine se basait uniquement sur le traitement brut des agents. Désormais il porte sur le traitement brut plus les charges à savoir le coût de revient réel d'un agent réglé par la commune en cas d'arrêt maladie.
- Suivi des sinistres déclarés
 - ✓ Feu sur la porte du vestiaire du foot
 - ✓ Bris des vitres et du toit de l'abri de bus devant le plateau sportif
 - ✓ Destruction de 3 barrières route de Châteauneuf par un véhicule non identifié
 - ✓ Bris de vitres à l'ancienne menuiserie route de Landouville.Ces destructions ont fait l'objet d'un dépôt de plainte auprès de la gendarmerie de Châteauneuf.
- Suivi des règlements prévoyance pour nos agents en arrêt maladie

LOGEMENT

- Réception des demandeurs de logement
- Conseils pour la formulation des demandes et sur les lieux souhaités
- Vérification de la conformité des dossiers reçus
- Suivi et information de la situation des dossiers en cours

Tremblay totalise 52 logements sociaux.

Le stock de demandes est de 69

	T1	T2	T3	T4	T5
<u>2015</u>	1	3	3	1	1
<u>2014</u>	2	4	9	3	0

42 demandes sont antérieures à 2014

Madame BAZIN indique qu'il serait souhaitable de créer plus de lien avec l'Habitat Eurélien pour que la commune soit mieux informée du renouvellement des demandes de logements sociaux.

Madame le Maire informe qu'une visite a été organisée avec Monsieur SORAND et l'Habitat Eurélien pour faire un point sur l'entretien des abords et le traitement des façades de maisons. Les traitements de façade seront réalisés en 2016.

Monsieur Pelletier informe que :

LOGEMENT RUE DE LA CAVE - ECUBLE

Octobre 2014, suite à nos multiples démarches réalisées depuis Avril 2014, les locataires ont été relogées à Tremblay dans un logement social appartenant à l'Habitat Eurélien.

Du fait de l'état de santé de ces personnes la commune a mis à leurs dispositions un camion et des agents techniques pour déménager les meubles imposants.

Néanmoins le logement n'était pas pour autant entièrement vide et la cour toujours très encombrée.

M PELLETIER, maire délégué d'Ecublé avec l'aide des agents techniques ont fini de vider la maison et de débayer la cour.

Ce logement est sale et doit faire l'objet d'importants travaux avant d'être à nouveau occupé.

Il faut donc réfléchir sur une suite pour sa réhabilitation.

Chêne-Chenu	Ecublé	Gironville-Neuville
St Chéron des Champs	Theuivy-Achères	Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

LOGEMENT DE LA MAIRIE - ECUBLE

Le 21 janvier 2015 la commune informait le locataire que le bail n'allait pas être renouvelé et fixait un rendez-vous le 31 mars 2015 pour un état des lieux et remise des clés.

Une prorogation au 30 Avril avait été octroyée au locataire qui n'avait pas encore trouvé de logement.

Le 30 avril 2015 en la présence du locataire, M. PELLETIER maire délégué d'Ecublé a pu constater que le logement n'était pas libéré.

Dans un souci de clémence nous lui avons octroyé un délai supplémentaire d'un mois par lettre recommandée avec accusé réception le 2 avril 2015 et il lui a été demandé de formuler une demande de logement social auprès de l'Habitat Eurélien, demande qui lui avait déjà faite à plusieurs reprises sans que suite soit donnée.

La demande n'a été faite que le 15 avril 2015.

Le locataire s'est engagé verbalement à avoir quitté les lieux et à remettre les clés au plus tard le 31 mai 2015.

Nous avons donc accepté de lui octroyer un dernier délai et de l'autoriser à occuper le logement sis 3 place Gaston Couté 28170 Ecublé jusqu'au plus tard le 31 mai 2015 conformément à sa demande.

Par lettre recommandée du 6 mai, une attestation lui a été fournie à nous retourner dûment signée, laquelle reprend les termes oraux de son engagement pris le 30 avril 2015.

Ce logement doit être réhabilité pour une mise aux normes. Il faudra avoir une réflexion sur son devenir. Il est utile de le conserver pour des situations d'urgence.

Compte rendu M. LEHERICHER – 3^{ème} adjoint

COMPTE-RENDU RÉUNION DES ASSOCIATIONS du 22 avril 2015

Tour de table des associations

Madame le Maire et M. LEHERICHER – Adjoint en charge de la vie associative, ouvrent la réunion en soulignant la très bonne participation avec 19 associations autour de la table. Le souhait est que ce moment d'échanges soit convivial et interactif.

Chaque association se présente avec son (ses) représentant(s) présent(s) à la réunion.

Forum et guide des associations

Très grand succès pour les 21 associations présentes au Forum de l'an passé. Le prochain est prévu pour le 4 septembre 2015 à la sortie des classes à 16h15 le long du plateau sportif. Ce lieu permet une meilleure fréquentation du forum avec la visite de nombreux parents venant chercher leurs enfants à la sortie des classes. Prévoir des chaises ou des bancs supplémentaires.

Le guide des associations bénéficie d'un très bon retour. Condensé et utile, il permet aux nouveaux arrivants sur la commune ou aux personnes n'ayant pu se rendre au forum d'obtenir toutes les informations nécessaires aux inscriptions. Sous condition d'une meilleure situation financière, il est prévu une mise à jour de ce guide pour la rentrée 2015-2016. Toutefois, le site internet de la commune est en création et sera effectif au mois de Septembre 2015.

Dossiers annuels et subventions

M. LEHERICHER souligne l'importance du retour en mairie dans les délais impartis du dossier des associations et des demandes de subventions. Madame le Maire insiste sur le fait que la commune doit

Chêne-Chenu

Ecublé

Gironville-Neuville

St Chéron des Champs

Theuivy-Achères

Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

rendre compte en Préfecture des subventions distribuées. De plus le prêt des salles et du matériel communal ne peut être pris en compte, si la commune n'a pas réceptionné de dossiers annuels.

Mme le Maire se dit consciente de la baisse des subventions accordées pour cette année, en contrepartie les associations bénéficient du prêt des salles communales et du matériel à titre gracieux.

Pour le calcul des subventions annuelles, les critères pris en compte sont le nombre d'activités hebdomadaires, le nombre d'enfants de Tremblay les Villages, le montant global des cotisations annuelles et le nombre de manifestations d'intérêt communal (plafonné à 4).

Cette année, les subventions seront versées avant le 30 Juin.

M. LEHERICHER précise qu'à partir de l'an prochain, les demandes de subventions directes (financières) devront être chiffrées et argumentées. Ceci pour être en phase avec la réglementation en vigueur.

Créneaux et salles pour la rentrée 2015

M. LEHERICHER établit un emploi du temps de l'occupation des salles selon les remarques des associations présentes :

- Plus de cours de guitare le Jeudi ni de Gospel par St' Chron & Co en salle de musique.
- Les Badistes de Tremblay les Villages souhaiteraient créer deux créneaux pour un groupe d'enfants.

Il est demandé par les associations utilisant le plateau sportif qu'un soufflage soit effectué 2 fois par mois.

La gym volontaire réclame un endroit dans lequel stocker leurs tapis de sol constamment déplacés et salis lors des réservations de la salle des fêtes de Tremblay par les particuliers.

Communication : comment diffuser les annonces ?

Nombreuses possibilités afin de transmettre et diffuser un maximum d'informations sur vos manifestations :

- auprès de l'adresse mail de Sylvie Ballon, secrétaire en charge des associations, s.ballon@tremblaylesvillages.com, qui transmet aux différents élus en charge de la communication afin d'apparaître sur la page Facebook et le bulletin municipal.
- La création du site internet sera achevée fin septembre avec une page prévue pour chaque association.

Madame Besse, trésorière de l'association Ardeco Natali souhaiterait une publication extérieure des manifestations sous forme de panneaux toile ou calicots implantés aux entrées et sorties des villages. Il est évoqué également la pose de panneaux lumineux. Madame le Maire précise que tout cela a un coût. Pour l'instant, la municipalité est toujours sous l'étude de la Chambre Régionale des Comptes.

Etat des lieux des clés et accès

M. LEHERICHER fait circuler un imprimé sur lequel chaque association recense les différentes clés en sa possession afin d'établir un état des lieux des accès.

Fête de la musique

La fête de la musique sera organisée le 21 juin 2015 par l'association Familles Rurales. Sa présidente Sylvie PELLETIER, nous précise son déroulement sur la Place de l'église plutôt que sous le préau du Groupe scolaire J.J. SEVIN.

Une scène ouverte à tous sera montée avec l'installation d'un barnum pour la buvette. Un courrier sera distribué aux habitants de Tremblay pour leur indiquer la plage horaire de cette manifestation.

La réussite de cet événement dépend en bonne partie de la quantité et qualité des musiciens qui se produiront. M. LEHERICHER insiste auprès de chaque association pour qu'elles fassent le maximum pour « recruter » des musiciens dans leurs entourages. Les retours sont à adresser directement à Madame

Chêne-Chenu

Ecublé

Gironville-Neuville

St Chéron des Champs

Theuivy-Achères

Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

PELLETIER Sylvie. Une réunion de préparation est programmée le Jeudi 28 Mai à 20h30 à la Mairie de Tremblay les Villages.

Festivités du 14 juillet 2015

Ces festivités se dérouleront comme l'année passée (repas + jeux + diverses activités).

Madame le Maire précise que chaque commune associée peut organiser son propre 14 Juillet comme cela se passe déjà à Chêne Chenu et à St Chéron des Champs. Un seul flyer sera distribué aux habitants relatant les infos des différentes communes organisant leur 14 Juillet. Aussi, toutes ces infos doivent être communiquées en mairie.

Marché de Noël 2015

Le marché de Noël sera organisé par l'association Ardeco Natali une année sur deux alternativement sur les communes de Tremblay et Thimert Gatelles. Cette année, il se déroulera les 28 et 29 Novembre à la salle des fêtes de Tremblay. Présence d'artisans créateurs des communes de Thimert et alentours, des activités pour les enfants, promenades en calèche etc...

Il est demandé pour cette manifestation que chacune des associations réfléchisse à l'opportunité de tenir un stand ou atelier en rapport avec son domaine d'activité. Les retours sont à adresser directement à Mme Besse Nathalie.

Fête du printemps 2016

Une fête du Printemps sera organisée en Avril 2016. Certaines idées sont déjà en pratique avec le nettoyage de la nature organisé le 11 avril 2015 par la commune. Il est question d'élaborer des chars pour le Carnaval, de mettre en place un marché aux plantes. Il s'agit de mettre en avant les activités durables et de valoriser nos producteurs régionaux. La mairie en partenariat avec les associations seraient le moteur de cette manifestation projetée éventuellement le 30 Avril 2016 (à confirmer).

Divers

M. LEHERICHER recense les coordonnées de chaque association présente afin de mettre à jour l'annuaire. Celui-ci sera diffusé dans les semaines à venir à l'ensemble des responsables d'association.

CONSEIL DE VILLAGE TREMBLAY-LES-VILLAGES du 07 mai 2015

Fête des Voisins :

- La date retenue reste le vendredi 29 Mai, jour « officiel » national.
- Il a été convenu de débiter le repas à partir de 20h (les flyers indiqueront à partir de 19h30 pour compenser les potentiels retardataires).
- Cette fête se déroulera (autant que la météo le permette) sous les tilleuls de la place de l'église. Néanmoins, une solution de repli est cette année prévue sous le préau de l'école en cas de temps menaçant.
- Sur le plan logistique, Arnaud L. se charge de faire préparer tables et bancs le vendredi après-midi. Il faudra en revanche tout désinstaller à l'issue pour les stocker chez Virginie B. afin que les agents techniques viennent les récupérer dès le lundi.
- La partie communication (flyers et affiches) est gérée par Mylène M., Virginie B. et Catherine B.
- Arnaud L. se charge de la partie administrative et notamment de prendre un arrêté pour l'occupation du domaine public.

Chêne-Chenu

Ecublé

Gironville-Neuville

St Chéron des Champs

Theuivy-Achères

Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

- Il est fort souhaitable qu'un maximum d'élus du conseil de village soient présents pour partager ce moment avec les habitants et pour aider au bon déroulement.

14 Juillet :

Cette année encore, il n'y aura pas de feu d'artifice de tiré car le budget ne nous permet pas ce « superflu ». Il n'y aura donc pas de retraite aux flambeaux, ni de bal, car la préparation serait trop lourde et la participation des habitants serait trop faible vu qu'il n'y aura pas de feu d'artifice.

Par défaut, nous reconduisons donc l'organisation du 14 juillet de l'an passé à savoir :

- o Défilé motorisé et piéton des sapeurs-pompiers accompagnés d'anciens véhicules militaires. (+ tout autre agrément pouvant compléter la cérémonie).
- o Cérémonie de levée des couleurs en fin de matinée devant la mairie + marseillaise et musique.
- o Apéritif offert par la municipalité suivi d'un repas froid (buffet) au tarif délibéré en conseil municipal, sous le préau de l'école.
- o Animations diverses l'après-midi (jeux, démonstrations, tournoi/concours sportifs, ...).

La partie communication (flyers, affiches) sera réalisé par la commission communication.

Arnaud L. se charge de lancer 3 devis pour le repas dont notre traiteur local (OG Traiteur). Il est pris en compte les remarques sur certains éléments du buffet de l'an passé à améliorer.

Rue de la Poste :

Aujourd'hui, les plaintes des riverains sont essentiellement basées sur le revêtement plus que dégradé ainsi que sur le stationnement pouvant occasionner des gênes.

C. MINARD (Maire), JL. SORAND (adjoint aux travaux) et A. LEHERICHER (Adjoint en charge de Tremblay) ont organisé une réunion le samedi 18 Avril conviant tous les riverains de la rue pour savoir plus précisément quelles sont leurs attentes, leurs problématiques et éventuellement leurs propositions d'aménagement.

De cette réunion du 18/04/15 ressort :

- o Le revêtement de la rue n'est vraiment plus acceptable (présence de gros trous, de cailloux en tout genre, ...). Il devient potentiellement dangereux d'y circuler à vélo pour un enfant.
Le conseil de village demande à ce que soit remblayé les trous les plus importants avec du calcaire compacté.
- o Plusieurs riverains n'ont pas la possibilité de rentrer leur(s) véhicule(s) chez eux, ils tentent donc de les garer dans la rue mais cela occasionne quelques complications de circulation. Il leur a été indiqué, que des places sont disponibles sur la place de l'église situé à seulement quelques dizaines de mètres. Cependant, la configuration de la rue permet actuellement de pouvoir matérialiser 2 à 3 places de stationnement. Une possibilité d'en refaire autant pourrait être envisagée sur une petite zone bordant la rue mais celle-ci n'est pas communale est appartient à V. BOUCHARD. Cette dernière explique qu'elle ne consent pas mettre à disposition cet espace car elle y a éventuellement des projets futurs.
- o Il est envisagé de passer cette rue en sens unique dans le sens rue Taugourdeau >> place de l'église. Le conseil de village approuve cette proposition est la trouve cohérente et judicieuse.

Un devis va donc être demandé, dans le cadre du marché de voirie en attente actuellement, pour la réfection du revêtement, la construction d'un trottoir d'un côté de la rue (coté épicier), la délimitation de 2 à 3 places de stationnement, la signalisation pour un potentiel passage en sens unique.

Chêne-Chenu

Ecublé

Gironville-Neuville

St Chéron des Champs

Theuvy-Achères

Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Une fois ce chiffrage fait, la proposition sera présentée en conseil municipal qui en décidera.

Divers :

- Il est demandé si l'abri bus situé devant le plateau sportif va être réparé ?
Nous devons déterminer si cet abri présente encore un intérêt ou non car à l'heure actuelle, en cas de pluie, les enfants vont s'abriter sous l'avancée du club house (plus grande que l'abri bus). Si ce dernier ne sert plus à rien, possibilité de le démonter et de semer du gazon à la place.
- Une zone engazonnée située à proximité des portails d'accès aux écoles maternelles et élémentaires est sans arrêt piétinée et ne constitue plus qu'une zone de terre qui devient boueuse en cas de pluie.
Le conseil propose de voir sur place la configuration exacte des lieux pour y envisager un aménagement en gardant comme optique la conservation d'un cadre végétal.
- A ce même endroit, il est proposé de créer une sente reliant les portails d'écoles à la rue de Châteauneuf.
En effet actuellement beaucoup de personnes coupent à travers la zone enherbée.
- Il est demandé où en est le projet de conseil municipal des jeunes. Ce projet est malheureusement au point mort actuellement. Il faudrait que les personnes qui se sont portées volontaires travaillent dessus et puissent ainsi avancer ce dossier. Il demandera à ce que soit relancé ce point au prochain conseil municipal.
- Arnaud L. rappelle les prochaines échéances :
 - o Cérémonie du 8 Mai
 - o Réunion publique sur les finances le 12 Mai
 - o Nettoyons la nature le 26 Septembre
- Arnaud L. souhaite demander à tout le conseil de faire passer le mot aux habitants que chacun doit entretenir au droit de sa propriété. Notamment en cette période de printemps tout ce qui concerne le désherbage. Ceci pour plusieurs raisons :
 - o La commune n'a pas les moyens financiers d'épandre des produits phytosanitaires plusieurs fois par an (1 seul passage sera fait à priori).
 - o Ces produits vont être interdits dans les années à venir, il faut donc commencer à s'y « habituer ».Cela fait partie de l'image que nous voulons donner de notre commune et c'est dans ce principe l'affaire de tous, tout comme de ne pas laisser trainer de débris, de respecter les stationnements, etc...

Affaire Juridique

Madame CABARET en charge de ce dossier expose :

Elections municipales : 23 mars 2014 ; 1^{er} conseil le 29 mars 2014 ;

31 mars 2014 (soit 2 jours après le conseil) : Courrier d'un administré à Madame le Maire demandant que lui soit communiqué systématiquement les procès-verbaux des réunions du conseil municipal ainsi que les budgets, les comptes et les arrêtés municipaux de la commune de Tremblay-les-villages, sous leur forme numérique, et ce, dès leur affichage ou transmission au représentant de l'Etat.

Relance écrite le 06 mai 2014 avec menace de faire intervenir la CADA (Commission d'Accès aux Documents Administratifs) pour contraindre Madame le Maire à respecter la loi et le droit d'information de tout citoyen.

26 mai 2014 : Réponse de la Mairie : demande irrecevable en l'état.

03 juin 2014 : L'administré se référant à un avis qu'il aurait reçu de la CADA, limite sa demande aux PV

Chêne-Chenu

Ecublé

Gironville-Neuville

St Chéron des Champs

Theuivy-Achères

Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

des 29/03, 03/04 et 14/04 et au budget (général et eau) de 2014.

02 juillet 2014 : Réponse de la Mairie constatant que le CADA a confirmé le caractère irrecevable de la demande du 31/03 qui visait l'envoi systématique de tous ces PV, et demandant la communication de la saisine de la CADA.

09 juillet 2014 : Réponse de l'administré qui conteste avoir essuyé un refus de la CADA à sa saisine laquelle, selon ses dires, rappellerai que la demande ne peut porter que sur des documents administratifs existants (soit seuls les PV des 31/03, 03/04 et 24/04).

Il reproche à la Mairie de ne pas avoir motivé son refus de communiquer, ni conseiller sur les voies de recours possibles (comme s'il les ignorait !).

Réponse de la Mairie de Tremblay le 17 juillet faisant rappel de l'avis de la CADA en référence à la loi du 17 juillet 1978 qui limite la transmission des documents aux seuls existants et refuse l'abonnement.

L'administré est invité à venir consulter les PV en Mairie, à défaut, il peut se les procurer auprès de la préfecture ou contre paiement des frais de copie à TLV.

29 juillet 2014 : Courrier de la CADA suite à la saisine de l'administré interrogeant la Mairie sur les circonstances de la non-transmission des documents demandés.

08 août 2014 : La mairie de Tremblay fait part à la CADA des difficultés de la Commune qui fait l'objet d'un redressement par la Chambre Régionales des comptes, ne lui donnant pas les moyens techniques et financiers d'honorer la demande de l'administré.

Confirmation de ce qu'elle a invité ce dernier à consulter en Mairie ou contacter la Préfecture.

19 septembre 2014 : CADA à Tremblay-les-villages : a pris note de la réponse de Tremblay-les-villages mais rappelle que l'accès aux documents administratifs s'exerce au choix du demandeur et de la limite des possibilités techniques de l'administration => consultation gratuite sur place ou courrier électronique si document disponible sous cette forme.

« *Aucune obligation de communiquer sous forme électronique les documents dont l'Administration ne dispose pas sous cette forme, ou de numériser un document existant en version papier* ».

Or à l'époque les PV n'étaient pas numérisés, seulement enregistrés, mais pas au format PDF (donc incomplet, sans signature).

07 novembre 2014 : L'administré dépose auprès du Tribunal Administratif d'Orléans un recours pour excès de pouvoir à l'encontre de Madame le Maire mairie de Tremblay-les-villages.

Le 26 novembre 2014, il dépose un mémoire pour justifier sa requête ; produit la note technique du copieur de la Mairie, et 3 attestations émanant de trois administrés, anciens élus de la commune qui font un rappel des équipements informatiques dont dispose la Mairie et de la compétence du personnel à les utiliser.

Mémoire en réponse de Maître BORDET, faisant rappel :

- Que seuls les PV sont enregistrés sous format PDF et que les budgets et délibérations ne sont plus scannés, quand bien même ils le seraient, leurs poids les rendraient intransmissibles par e-mail.
- Des difficultés financières de la Commune sous contrôle de la CRC : les lignes budgétaires « fournitures administratives » et « contrat prestations de services » sont consommées. Il y a donc impossibilité de dégager du personnel à la tâche de scanner les documents.

Il est demandé la condamnation de l'administré à la prise en charge des frais de défense et des dommages et intérêts, à hauteur de 2 000 €.

Nouvelle réplique de l'administré qui prétend n'avoir jamais rien demandé d'autres que ces PV des 29/03, 03/04 et 24/04 et que ces documents lui soient transmis par voie électronique (il fait donc abstraction de ses précédentes demandes de budget 2014 et délibérations).

De ce fait, les 3 PV ont été fournis au Tribunal Administratif par Maître BORDET qui les a remis à l'administré.

Audience du 19 mars 2015 : le Tribunal Administratif constate que l'administré a déposé un mémoire le 15 mars 2015 indiquant avoir reçu les PV attendus et que de ce fait l'objet du litige disparaît.

Le Tribunal Administratif rejette les demandes de l'administré et de la Commune sur application de l'Article

Chêne-Chenu

Ecublé

Gironville-Neuville

St Chéron des Champs

Theuivy-Achères

Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

761.1 du Code de Justice administrative (frais & procédure).

Le Tribunal Administratif rejette la demande de Dommages et intérêts de Tremblay-les-villages et ne se prononce pas sur l'abus de pouvoir évoqué.

L'administré dispose d'un délai de 2 mois pour se pourvoir en cassation, s'il le désire, à compter de la signification de la décision.

Il faut préciser que la même procédure a été engagée à l'encontre du SIVOM qui a connu le même aboutissement.

Coût de l'opération : 2 000 € d'honoraires négociés avec Maître BORDET pour se conformer au tarif d'assurance. Ces 2 000 € vont être remboursés par l'assurance. Coût final : 0 €

Comptes rendus médicaux – le Docteur Jean-Claude MORIN

Réunion du 16 avril 2015 avec la mairie, les professionnels de santé et les étudiants en Médecine Générale

Le 16/04/2015, nous nous sommes réunis à la mairie en présence de Mme le Maire, les adjoints, les conseillers municipaux, les professionnels de Santé de la commune (médecin, dentistes, pharmaciens, kinésithérapeutes, l'infirmier s'étant excusé), Mme Cyrielle MERCIER en charge du plan santé 28 au sein du Conseil Départemental d'Eure et Loir et deux étudiants internes en Médecine Générale (souhaitant une future installation dans le Drouais).

Après avoir fait une présentation très détaillée de notre commune et de son bassin de vie (population, situation géographique, bâtiments communaux, équipements sportifs, écoles, centre de secours, artisans / commerçants, diverses associations, projet d'une construction d'une résidence sénior, voies de communication et d'accès, proximité des agglomérations de Dreux et Chartres, des hôpitaux et de la région parisienne), Mme le Maire a cédé la parole à chacun des professionnels de santé afin qu'ils présentent le fonctionnement et l'organisation de leur activité, agrémenté par des photos de leur locaux.

Il a été précisé que le Cabinet Médical était sur le site du Conseil Départemental et que le médecin avait fait une formation de Maître de stage organisée par le Conseil Général. Par ailleurs, les professionnels de santé ont eu une réunion avec M. MARTINO, délégué territorial de l'ARS afin d'envisager la possibilité future d'une maison de santé pluridisciplinaire. Les professionnels de santé de la commune se réunissent régulièrement pour discuter de leur activité future et de leur rapprochement.

Mme Cyrielle MERCIER nous a rappelé quels étaient les engagements du Conseil Général et du plan santé 28 :

- Accompagnement individuel pendant les études et lors de l'installation des étudiants,
- Accueil d'internes en Médecine Générale au sein du Conseil Général d'Eure et Loir,
- Logements meublés lors des stages,
- Visite des communes et du pôle santé existant pour l'accompagnement personnalisé à l'installation.

L'objectif de ces rencontres n'était pas de recruter, mais plutôt de montrer aux étudiants qu'il existe une communauté de professionnels de santé autour d'eux, prêts à travailler avec eux. Les étudiants doivent pouvoir se projeter dans une perspective de travail collectif (c'est ce qu'ils recherchent).

Au terme de cette présentation et des échanges, Mme le Maire a cédé la parole aux étudiants. Leur souhait est de travailler de façon *non isolée*, de savoir qu'il existe un réseau de soin de proximité (au sein de la commune, hôpitaux, EHPAD), et une proximité des moyens de transport.

Chêne-Chenu

Ecublé

Gironville-Neuville

St Chéron des Champs

Theuivy-Achères

Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Après la discussion, nous avons visité le Cabinet Médical, qu'ils ont trouvé très agréable et spacieux. Suite à cette entrevue, j'ai eu l'occasion d'échanger un mail avec Mme MERCIER : les étudiants ont beaucoup apprécié leur visite à Tremblay-les-Villages, la matinée a été conviviale et l'échange fructueux. Un grand merci et bravo à ceux qui ont participé à l'élaboration du PowerPoint.

Visite Orthophoniste – Dimanche 10 mai 2015 :

Le dimanche 10 mai, Madame le Maire et Monsieur SORAND, ont reçu une orthophoniste qui pourrait être intéressée pour louer l'un des cabinets, au 31, rue du Docteur Taugourdeau, dans la maison des services. Elle est actuellement orthophoniste libérale à Paris pour un mi-temps en cabinet et pour un autre mi-temps dans un centre pour adolescents en difficulté.

Elle s'interroge sur la faisabilité du projet, les patients potentiels, qui sont-ils ? Les aides possibles pour son installation ?

Il serait souhaitable que la collectivité fasse un effort sur le prix du loyer au moins les 6 premiers mois pour l'aider dans son installation et l'attirer à Tremblay-les-Villages. Nous lui avons proposé d'en discuter en conseil municipal si son projet de s'installer se confirmait.

Nous lui avons suggéré de se mettre en contact avec le plan santé 28 et une orthophoniste pour l'aider dans sa prise de décision.

Compte-rendu des Conseils de Village

Conseil de Village de BILHEUX/ECUBLE le 7 Mai 2015 : Monsieur PELLETIER

Présents : Thibault PELLETIER, Annabel DOS REIS, Françoise FERNANDES, Marie-France CABARET, Emmanuel FAURE, Michel PREVOST

Absents excusés : Françoise LEREAU, David DELAFOND

Sujets évoqués :

- Travaux de ralentissements dans ECUBLE sur l'axe rue du Calvaire / rue du Moulin : un système de rétrécissement et détournement va être testé au niveau de la Place Gaston Couté en concertation avec le Conseil Général.

- pour respecter en partie les engagements pris par la précédente municipalité, il est envisagé de restaurer partiellement la rue de la Goletterie. Après vote, il a été décidé que ce serait, en 1er lieu, la portion entre rue du Pressoir et rue des Sentiers. Il sera privilégié des trottoirs en herbe, des entrées de maison en bitume et du calcaire devant les boîtes à lettres.

- Travaux d'assainissement : toujours aucune avancée à ce jour, le comité créé par l'Agglo pour les travaux de raccordements est en pour-parler avec la Lyonnaise des Eaux au sujet de la prise en charge financière.

- Maison du 2 rue de la Cave : après avoir évacué un tonnage impressionnant d'immondices par les agents communaux (véhicules, congélateurs pleins), la maison peut être mise à la vente, les Domaines l'ont estimée à 80 000 € et l'Habitat Eurélien chiffre à 60 000€ les travaux de remise en état.

- Gros problèmes de voisinage dans le Chemin de la Bourse : il est envisagé de faire une réunion avec tous les résidents pour « tempérer » les esprits,

- La fête des Voisins est arrêtée au Vendredi 29 Mai. Après BILHEUX, elle aura lieu cette année à ECUBLE.

Questions diverses :

- il est rappelé que le coffret électrique du terrain de boules est à nouveau ouvert,

Chêne-Chenu

Ecublé

Gironville-Neuville

St Chéron des Champs

Theuivy-Achères

Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

- dangerosité de la maison sise au 9 de la rue de la Cave qui menace de s'effondrer sur la rue,
- quid du logement de la Mairie : le jour prévu pour l'état des lieux, l'occupant n'avait toujours pas trouvé d'appartement, il a demandé un délai supplémentaire d'un mois qui lui a été accordé,
- lors des travaux de la Rue de la Goletterie, il serait souhaitable de mettre en place un sens de circulation autour du terre-plein entre la rue des Sentiers et celle de la Goletterie.

Conseil de Village à SAINT-CHERON DES CHAMPS : Monsieur LAOUENNAN

Fête des voisins programmée le 06 juin sur la commune de St-Chéron.

Question pour savoir quelles plantations de fleurs se feront sur la commune et où (place, cimetière ?).

Problèmes évoqués concernant des panneaux de signalisation qui ne sont pas très visibles le long des routes départementales. Il est demandé au conseil départemental s'il est possible de déplacer les panneaux ?

Monsieur Sorand se charge de cette requête.

Evocation de l'organisation du 14 juillet. Pour l'instant rien n'est décidé sur la commune.

M. LAOUENNAN demande s'il est possible de rajouter dans le prochain bulletin municipal, les horaires où sont autorisées les tontes. Voir arrêté préfectoral relatif au bruit.

JURIDIQUE

DCM 2015.05.27.01 – Accord sur le retrait des communes de Châteauneuf-en-Thymerais, Fontaine-les-Ribouts, Maillebois et Puiseux du SIA de Thimert-Gatelles

Madame le Maire explique que plusieurs communes se sont retirées du syndicat intercommunal d'assainissement de Thimert. En effet, compte tenu de l'absence de vallées à entretenir, les communes de Châteauneuf-en-Thymerais, Fontaine-les-Ribouts, Maillebois et Puiseux ont manifesté leur volonté de se retirer du SIA de Thimert.

Afin que leur retrait soit effectif et en tant que membres du SIA, la Commune de Tremblay-les-Villages doit donner son accord sur le retrait et les conditions de retrait. Les conditions de retrait proposées sont les suivantes : **conditions financières et patrimoniales nulles (absence de biens)**. Ces conditions permettent d'éviter que le retrait n'ait des incidences trop dommageables pour le fonctionnement ultérieur du SIA de Thimert.

Madame le Maire demande donc au Conseil Municipal d'approuver le retrait et les conditions de retrait des communes de Châteauneuf-en-Thymerais, Fontaine-les-Ribouts, Maillebois et Puiseux du SIA de Thimert.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, accepte à l'unanimité des présents, le retrait de ces communes du SIA de Thimert et aux conditions susvisées.

Chêne-Chenu

Ecublé

Gironville-Neuville

St Chéron des Champs

Theuivy-Achères

Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

DCM 2015.05.27.02 - Délégation de signature, convention avec le SIZA

Madame le Maire rappelle à l'ensemble du Conseil, que le BP 2015 de la commune a été construit en se basant sur le reversement d'une partie de la fiscalité qu'a touché le SIZA pour l'année 2014 et 2015 à venir.

La condition de ce reversement était que la commune ne devait pas augmenter le taux de la fiscalité foncière bâtie (26,85 %) pour l'année 2015. Cet engagement a été tenu, et pour permettre le versement de ce surplus de fiscalité, le Conseil Municipal doit autoriser Madame le Maire à signer la convention dénommée « convention fiscalité foncière bâtie 2014 entre le syndicat intercommunal d'aménagement et de gestion de zones d'activités (SIZA) et la commune de Tremblay-les-villages ».

Madame le Maire demande donc au Conseil Municipal de l'autoriser à signer ladite convention entre la commune de Tremblay et le SIZA :

Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, autorise, à l'unanimité des présents Madame le Maire à signer la convention proposée.

FINANCES

Madame Annie STEPHO, Trésorière de Châteauneuf-en-Thymerais expose :

- [Saisie du budget de l'eau et du budget principal 2015 par la CRC](#)

Dès la saisine de la CRC, selon l'article L.1612-2 du CGCT, les pouvoirs budgétaires de l'assemblée délibérante, portant sur toute délibération budgétaire sont suspendus jusqu'au terme de la procédure c'est-à-dire jusqu'au règlement du budget par le représentant de l'Etat.

La collectivité peut toutefois fonctionner puisqu'en application de l'article L.1612-1 du CGCT, l'ordonnateur local peut :

- engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'exercice précédent ;
- liquider et mandater les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation d'engagement sur des exercices antérieurs dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture d'autorisation d'engagement ;
- mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget ;
- mettre en recouvrement les recettes de fonctionnement.

S'agissant des dépenses d'investissement, l'article L.1612-1 prévoit que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante :

Chêne-Chenu
St Chéron des Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

- engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ;
- liquider et mandater les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme votée sur des exercices antérieurs, dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture d'autorisation de programme.

Madame le Maire informe que les :

- Crédits ouverts en dépenses de fonctionnement en 2014 : 2 042 288,11 €
- Crédits de fonctionnement consommés au 23/05/2015 : 510 112,44 €
- Crédits ouverts en dépenses d'investissement en 2014 : 2 151 756,05 € soit 537 939 € autorisé pour l'année 2015 dans l'attente de la préconisation de la CRC
- Crédits d'investissement consommés au 23/05/2015 : 125 380,33 €

DCM 2015.05.27.03 - Durées d'amortissement et autorisation d'engagement pour les dépenses d'investissement

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal un projet concernant la durée d'amortissement des immobilisations achetées par la commune.

Madame le Maire rappelle que l'article 1^{er} du décret n° 96-523 du 13 juin 1996 pris pour application de l'article L 2321-2-27 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoit que les communes dont la population est égale ou supérieure à 3 500 habitants et les groupements de communes dont la population totale est égale ou supérieur à ce seuil.

Cette obligation réglementaire ne s'applique donc pas à la commune, mais dans le cadre d'une transparence budgétaire, Mme le Maire propose les durées d'amortissement suivantes pour les futures acquisitions d'immobilisation :

Biens	Durée d'amortissement
Logiciel	2 ans
Voiture	7 ans
Camion et véhicule industriel	7 ans
Mobilier	10 ans
Matériel de bureau électrique ou électronique	5 ans
Matériel informatique	5 ans
Matériel classique	6 ans
Coffre-fort	20 ans
Installation et appareil de chauffage	10 ans
Appareil de levage, ascenseur	20 ans
Equipement garage et atelier	10 ans
Equipement des cuisines	10 ans
Equipement sportif	10 ans
Installation de voirie	20 ans
Plantation	15 ans
Autres agencements et aménagement de terrain	15 ans
Bâtiment léger, abris	10 ans
Agencement et aménagement de bâtiment, installation	15 ans

Chêne-Chenu

Ecublé

Gironville-Neuville

St Chéron des Champs

Theuivy-Achères

Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

électrique et téléphonique	
Bien de faible valeur inférieure à 1 000 €	1 an

Des exceptions sont toutefois à noter à savoir :

- Les frais d'études, d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme, obligatoirement amortis sur une durée de 10 ans.
- Des frais d'études non suivies de réalisation, obligatoirement amortis sur une durée de 5 ans.

De plus, afin de définir clairement les dépenses d'investissement de la commune, Madame le Maire propose de retenir un montant seuil de 400 €, au-dessus duquel, les achats de matériel pourront faire l'objet d'amortissement.

Madame le Maire demande donc au Conseil Municipal d'approuver les durées d'amortissement ainsi proposées.

Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents, adopte les durées d'amortissement telles qu'elles sont indiquées dans le tableau ci-dessus et le seuil de 400 € pour définir les dépenses d'investissement amortissable.

DCM 2015.05.27.04 – Vente d'un camion

La commune a pour projet de céder un de ses véhicules (camion Peugeot Boxer) au garage « AF Auto Garage » situé sur la commune de Tremblay les villages. Le montant de la transaction serait de 1 100 € à la vue de toutes les réparations qu'il y a à faire.

Madame DOS REIS informe le conseil que le coût annuel de l'assurance pour ce véhicule s'élève à 759 €.

Ce produit sera à imputer sur le compte « produit exceptionnel ».

Madame le Maire demande donc au conseil de l'autoriser à signer tous les papiers inhérents à cette opération.

Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents, autorise Mme le Maire à signer tous les papiers inhérents à la vente de ce véhicule.

Chêne-Chenu
St Chéron des Champs

Ecublé
Theuivy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18

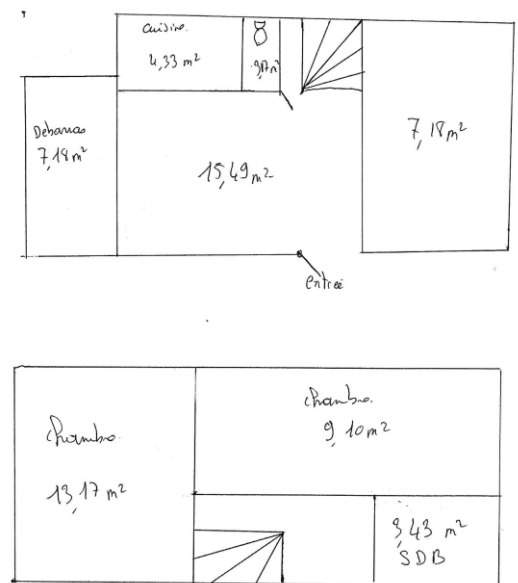
☎ 02.37.65.30.66

Réflexion autour du devenir Maison rue de la Cave à Ecublé

La maison d'Ecublé a été libérée par son locataire en Janvier.

Le bâtiment avait été acheté par la commune en 1995 au prix de 117 541,22 €.

Le 9 juillet 2014, la mairie a reçu un courrier de France Domaine, nous notifiant que la valeur vénale de l'immeuble était de 83 000 €.



Rez-de-Chaussée : 37,35 m² ; Étage : 25,7 m²

Prix de l'assurance pour la maison d'Ecublé : 22,76 € HT soit 26,29 € TTC annuel.

Taxe foncière bâtie 2014 : 482 €

Maison d'Ecublé - 3 hypothèses possibles

- Vente du bien sur le marché immobilier : Vente selon l'estimation faite des domaines (83 000€), sachant qu'il est estimé à environ 60 000€ de travaux pour réhabiliter la maison. La valeur réelle du bien serait de 60 000€ au vue de l'état du bien. Cela représenterait une moins-value de - 57 541€. (60 000€ - 117 541,22€ = - 57 541,22€ de perte)
- Vente du bien à notre bailleur social (Habitat Eurélien). Une proposition nous a été faite à hauteur de 20 000€, à la vue du montant des travaux à entreprendre. Cela représenterait une moins-value de 97 541€. (20 000€ - 117 541,22€ = - 97 541,22€ de perte)
- Proposition d'un bail emphytéotique :
L'Habitat Eurélien nous a proposé une autre alternative qui serait de faire un bail emphytéotique entre l'office public et la commune. Habitat Eurélien prendrait à sa charge la totalité des travaux de rénovation, et les charges annexes, mais s'engage à louer cette maison. L'office toucherait directement le loyer des locataires, mais la commune resterait propriétaire du bien.

Chêne-Chenu

Ecublé

Gironville-Neuville

St Chéron des Champs

Theuivy-Achères

Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Les conditions du bail emphytéotique :

- Durée du bail 50 ans
- Assurance prise en charge
- Prise en charge de l'entretien
- Remise en état du bien

Avantages pour la commune :

- Le bien reste dans l'actif du patrimoine communal
- La moins-value ne vient pas impacter le budget
- Réhabilitation et remise en état du bien, valorisation du patrimoine
- Logement locatif social qui reste dans le parc locatif communal, au vue du nombre de demandes de logement en attente.

Inconvénients pour la commune :

- Perte des revenus locatifs pendant la durée du bail (310,44€/mois)
- La taxe foncière bâtie reste à la charge de la commune
- Contraint sur la durée du bail

Monsieur PELLETIER regrette que l'on soit contraint pas le système comptable. Nous n'avons pas de réel choix, ni de volonté. Ces propos sont confortés par ceux de Messieurs LAOUENNAN et SEVIN qui préféreraient vendre le bien sur le marché de l'immobilier privé.

Madame BAZIN trouve que c'est bien regrettable.

DCM 2015.05.27.05 – Autorisation de faire un Bail emphytéotique pour le logement rue de la cave à Ecublé

Madame le Maire soumet au vote chacune des hypothèses :

Vente du bien sur le marché immobilier :

Pour : 4
Contre : 0
Abstention : 0

Vente du bien à notre bailleur social :

Pour : 0
Contre : 18
Abstention : 0

Proposition d'un bail emphytéotique :

Pour 12
Contre : 4
Abstention : 2

Le conseil municipal autorise Madame Le Maire à conclure un Bail Emphytéotique pour la maison sise 2 rue de la cave à Ecublé avec un bailleur social.

Le Conseil Municipal donne tout pouvoir à Madame Le Maire pour négocier les conditions du bail emphytéotique.

Chêne-Chenu

Ecublé

Gironville-Neuville

St Chéron des Champs

Theuivy-Achères

Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Conditions du bail emphytéotique :

- Durée → 15 à 50 ans
- Charge pour la commune → Aucune
- Charge pour l'Office → Droit de mutation (frais de notaire)
- Charge pour l'Office → Assurances, fiscalité ? (à négocier)
- Obligation de la commune → Droit d'usufruit cédé pendant la durée du bail. La commune concerne la nue propriété. (Démembrement de propriété, usufruit et nue-propriété. Le démembrement de propriété est l'action de détacher certains éléments du droit de propriété pour le transférer à une autre personne que son titulaire. Le droit de propriété se décompose en usufruit et en nue-propriété. Le droit d'usufruit permet à une personne d'utiliser un bien et d'en percevoir les revenus. La nue-propriété, elle, donne la propriété du bien sans en avoir le droit d'usage ou d'en récolter les fruits ou revenus.)
- Obligation de l'Office → d'y aménager 1 logement et de l'entretenir pendant la durée du bail.

Madame le Maire propose de retenir la proposition de faire un bail emphytéotique à l'Habitat Eurélien ou tout autre bailleur social selon la meilleure offre pour la commune et demande l'accord du Conseil Municipal pour mettre en œuvre toutes les procédures nécessaires.

Pour : 12
Contre : 4
Abstention : 2

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des présents, autorise Madame le Maire à signer tous les papiers inhérents à la conclusion d'un bail emphytéotique avec le bailleur social Habitat Eurélien ou tout autre bailleur social.

Mesdames BOUCHARD et BAZIN quittent le conseil à 23h30.
Madame BOUCHARD donne pouvoir à Monsieur MORIN
Madame BAZIN donne pouvoir à Madame SESCHEBOEUF

Chêne-Chenu
St Chéron des Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



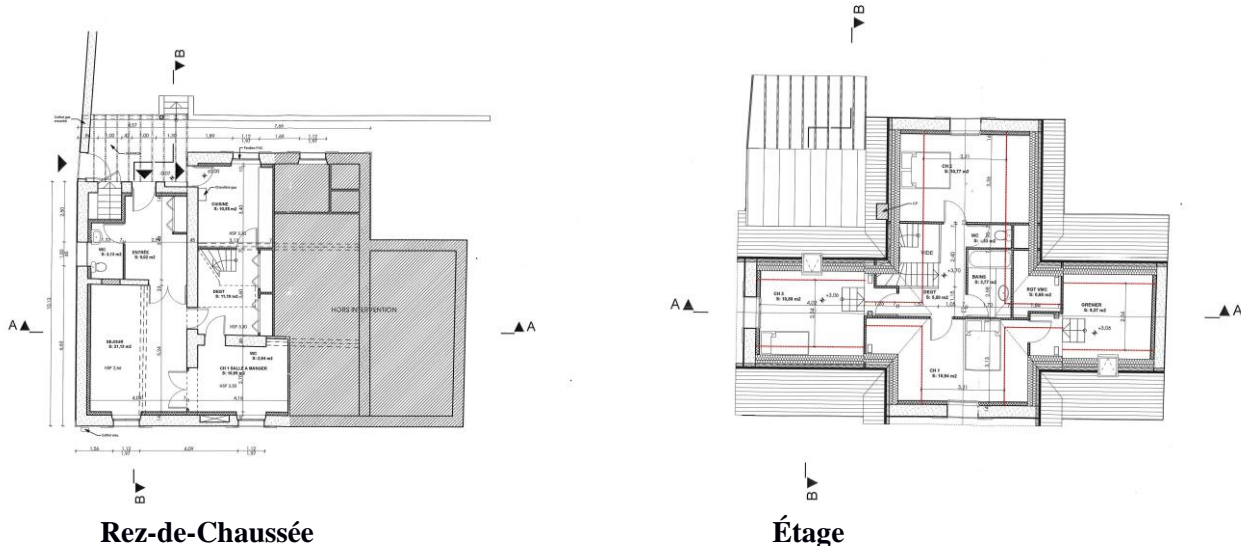
TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

Réflexion autour du logement de la poste :



Surface du logement RDC : 66 m² ; étage : 51,91 m²
Assurance annuelle : 104,82 € HT soit 113,60 € TTC
Taxe foncière bâtie 2014 Cabinet + logement : 1 279 €

Le logement est libéré fin août, mais il est impossible de le relouer dans l'état actuel.
Le montant estimatif des travaux à effectuer par un architecte serait de 125 000€ HT.

Montant des travaux réalisés sur le cabinet médical : 70 000 € TTC

Valeur comptable = 86 859,80 € + 70 000€ TTC
Evaluation des domaines = 127 000 €
Moins-value : 127 000 – 156 859,8 = - 30 000 €

Propositions

A. Vente du bien – nous réaliserons une moins-value, car la vente du bien ne couvrira pas la valeur comptable du bien et les travaux réalisés pour la réhabilitation. De plus, nous perdrons 1 logement locatif et des bureaux professionnels (maison des services, mission locale, médecins de la PMI, Assistante sociale, cabinet médical)
Opération budgétaire : à inscrire en moins-value

B. Bail emphytéotique, avec un bailleur social Habitat Eurélien ou tout autre bailleur social mais **que pour la partie logement**.

Les conditions du bail :

- Durée du bail 15 à 50 ans à négocier
- Assurance prise en charge
- Prise en charge de l'entretien
- Remise en état du bien

Chêne-Chenu

Ecublé

Gironville-Neuville

St Chéron des Champs

Theuvy-Achères

Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Inconvénients :

- Nous restons juste nu-propiétaire, et nous perdons les revenus locatifs du logement (environ 200€/mois)
- Durée du bail
- Fiscalité foncier bâtie reste à la charge de la commune

Avantages :

- Réhabilitation de un ou deux logements dans le logement existant.
- On garde 1 voir deux logements sociaux locatifs sur la commune selon le réaménagement.
- On récupère le logement remis en état.
- Pas d'impact budgétaire.
- On reste propriétaire et gestionnaire des 2 cabinets médicaux qui peuvent être loués pour la commune.

DCM 2015.05.27.06 – Autorisation de faire un Bail emphytéotique pour le logement de l'ancienne poste afin de réaménager le logement

Madame le Maire soumet au vote les deux propositions présentées :

- **Proposition A : la vente du bien**

Pour :

Contre : 18

Abstention : 0

- **Proposition B : de faire un bail emphytéotique** à l'Habitat Eurélien ou tout autre bailleur social selon la meilleure offre qui pourra être faite à la commune

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Le conseil municipal donne le pouvoir à Madame le Maire de négocier et conclure un Bail Emphytéotique avec un bailleur social dans les meilleures conditions pour la commune.

Conditions du bail emphytéotique :

- Durée → 15 à 50 ans
- Charge pour la commune → Aucune
- Charge pour l'Office → Doit de mutation (frais de notaire)
- Charge pour l'Office → Assurance du bien et Fiscalité ?
- Obligation de la commune → Doit céder l'usufruit pendant la durée du bail. La commune concerne la nue-propiété. (Démembrement de propriété, usufruit et nue-propiété. Le démembrement de propriété est l'action de détacher certains éléments du droit de propriété pour le transférer à une autre personne que son titulaire. Le droit de propriété se décompose en usufruit et en nue-propiété. Le droit d'usufruit permet à une personne d'utiliser un bien et d'en percevoir les revenus. La nue-propiété, elle, donne la propriété du bien sans en avoir le droit d'usage ou d'en récolter les fruits ou revenus.)
- Obligation de l'Office → d'y aménager deux logements et de les entretenir pendant la durée du bail.

Chêne-Chenu

Ecublé

Gironville-Neuville

St Chéron des Champs

Theuvy-Achères

Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

6 premiers mois = gratuits (pas de charges)
L'ensemble du conseil est d'accord avec cette proposition.

Pour information :

- A Bonneval 9€ du m² hors charges + entretien des locaux communs par la commune
- A Coulomb 11€ du m² hors charges.
- A Courville 7.80€ du m² hors charges

Pour rester attractif et attirer de nouveaux professionnels, nous devons rester dans les prix moyens du marché locatif médical local.

Madame Nathalie DAVIAU quitte le conseil à 00h00 et donne pouvoir à Madame LEREAU Françoise.

DCM 2015.05.27.07 – Conditions de mise en location des bureaux au 31, rue du Docteur Taugourdeau à Tremblay les Villages

Madame le maire propose de retenir les conditions suivantes pour l'installation d'un nouveau professionnel de santé :

6 premiers mois = gratuit
Au-delà des 6 mois = 10€ / m² soit un loyer de 278,00 € hors charges.

Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- est d'accord avec la proposition de Madame le Maire, c'est-à-dire de garantir la gratuité du local du cabinet médical pendant les 6 premiers mois de l'installation d'un nouveau professionnel de santé,
- décide de fixer à 10 € par m², le prix du loyer + les charges (eau, chauffage, électricité).
- autorise Madame le Maire à mettre ce bien en location et de signer tous les documents nécessaires.

DCM 2015.05.27.08 – Demande de subvention pour la rénovation des bureaux de la mairie

Depuis le début de l'année 2015, les locaux administratifs de la mairie et du SIVOM sont réorganisés à la demande de la Chambre Régionale des Comptes, afin de bien distinguer les deux entités. Pour permettre cette séparation, la commune a souhaité réhabiliter et rénover deux anciens bureaux qui se trouvent à l'étage de la mairie. Pour se faire, il est nécessaire de changer la fenêtre d'un des bureaux et de refaire l'isolation des deux pièces.

Le montant total des travaux serait de :

- Fournitures :	1 144,22€		
Chêne-Chenu	Ecublé	Gironville-Neuville	
St Chéron des Champs	Theuivy-Achères	Tremblay-les-Villages	



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

- Main d'œuvre (2 agents x 2 jours)	630,00€
- Remplacement fenêtre	<u>1 796,30€</u>
Total	3 570,52€ HT

Dans le cadre du FDAIC, ces travaux pourraient être subventionnés à hauteur de 40 % car ils permettent une économie d'énergie et bénéficient donc d'un bonus.

Le plan de financement pourrait se traduire comme suit :

FDAIC (40%)	1 428,20€
Autofinancement mairie	<u>2 142,32€</u>
Total	3 570,52€

Madame le Maire demande donc que ces travaux fassent l'objet d'une demande de subvention au titre du FDAIC 2015.

Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents, approuve la demande de subvention au titre du FDAIC 2015 pour les travaux de rénovation des bureaux de la mairie.

DCM 2015.05.27.09 – Demande de subvention pour le curage d'une vallée

Madame le Maire présente au Conseil un devis qui a été reçu en mairie le 06 août 2012 pour faire le curage d'une vallée dans la commune de Theuvy-Achères. La précédente municipalité a signé ce devis le 16 août 2012 et ces travaux ont été budgétisés dans les RAR du BP 2015.

Ces travaux pour un montant total de 3 324,88 € peuvent faire l'objet d'une demande de subvention dans le cadre du FDAIC 2015 et être subventionnés à hauteur de 40 %.

Le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

FDAIC (40%)	1 329,95 €
Autofinancement	<u>1 994,93 €</u>
Total des travaux	3 324,88 €

Madame le Maire demande donc que ces travaux fassent l'objet d'une demande de subvention au titre du FDAIC 2015.

Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents, approuve la demande de subvention au titre du FDAIC 2015 pour les travaux de curage d'une vallée à Theuvy-Achères.

Chêne-Chenu	Ecublé	Gironville-Neuville
St Chéron des Champs	Theuvy-Achères	Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

La délibération qui devait être prise pour effectuer une demande de subvention pour la réparation du mur de la mare de Chêne Chenu va être reportée au prochain conseil, car nous sommes toujours dans l'attente de devis pour chiffrer ces travaux.

DCM 2015.05.27.10 – Participation financière de la commune à la formation Certi-phyto

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la commune de Vernouillet a mis en œuvre une action de formation mutualisée pour l'obtention du « Certiphyto territorial » en vue d'en réduire le coût.

La commune de Vernouillet est la commune référente auprès du CNFPT. Elle a procédé au recensement des agents, au regroupement des inscriptions et s'est acquittée du montant total de la formation, soit 1 200 € TTC.

Chaque collectivité qui a participé à cette formation s'engage à rembourser à la commune de Vernouillet le montant correspondant au nombre d'agents présents à la formation, sur présentation d'un titre de recette. A titre d'information, 3 agents de la commune de Tremblay-les-Villages ont participé à cette formation.

Madame le Maire demande donc au Conseil d'autoriser le remboursement à la commune de Vernouillet, la somme correspondant au nombre d'agents présents à la formation soit : 1 200€ / nombre total de participants x nombre d'agents de Tremblay présents ; sur présentation d'un titre de recette accompagné d'un état de présence. (75 € environ par agent car le nombre initial prévu était de 16 agents assistant à la formation)

Les crédits nécessaires étant inscrits à l'article 6184 « versement à des organismes de formation ».

Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents, accepte la proposition de Madame le Maire et de rembourser la commune de Vernouillet à hauteur du nombre d'agents de la commune qui ont suivi cette formation.

RESSOURCES HUMAINES

Création de poste

Madame le Maire informe qu'elle a saisi le comité médical suite à l'arrêt de plus de 6 mois de l'attaché territorial comme la loi lui oblige de le faire.

Cet agent a reconduit son arrêt jusqu'au 12 juin 2015 et demande de reprendre en mi-temps thérapeutique. A la vue des conditions de travail qui vont être imposées de par la saisine de la Chambre Régionale des Comptes, une surcharge de travail pour l'ensemble des agents et une pression accrue.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les deux contractuels qui ont été embauchés en début d'année dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité vont respectivement quitter la commune fin mai et fin août.

Chêne-Chenu	Ecublé	Gironville-Neuville
St Chéron des Champs	Theuivy-Achères	Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

A la vue de ces départs, d'agents momentanément indisponibles au sein de la commune, du contrôle de gestion qu'effectue la Chambre Régionale des Comptes sur la commune et du temps que nécessite ce contrôle, de la continuité de l'arrêt de travail de la secrétaire générale de mairie,

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'ouvrir un poste non permanent à temps plein (35H par semaine), pour accroissement temporaire d'activité, pour une durée d'un an sur les grades suivants :

- rédacteur ou rédacteur principal
- attaché

Les crédits nécessaires sont inscrits en charges de personnel

DCM 2015.05.27.11 : Création d'un emploi non permanent lié à un accroissement temporaire d'activité

Madame le Maire rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. L'organe délibérant doit mentionner sur quel grade et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité territoriale à recruter.

L'article 3 (1°) de la loi n°84-53 précitée prévoit que les collectivités et établissements peuvent recruter par contrat des agents non titulaires de droit public pour exercer des fonctions correspondant à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois, en tenant compte des renouvellements de contrats le cas échéant, sur une période de dix-huit mois consécutifs.

(Clause facultative – si la durée du contrat initial est inférieure à 12 mois et que le renouvellement a lieu au cours des 18 mois consécutifs au recrutement initial). Au-delà, le contrat pourra être renouvelé, si les besoins du service le justifient, sur une période de 18 mois consécutifs, selon les modalités suivantes : renouvellement par période d'un mois.

Considérant le congé maladie d'un agent administratif,
Considérant sa demande de revenir à mi-temps thérapeutique,
Considérant la surcharge de travail qui incombe à la collectivité (en partie liée à un contrôle de la Chambre Régionale des comptes),
Considérant le non remplacement d'un agent comptable,
Pour assurer la bonne gestion de la collectivité et la mise en place des procédures,

Il est nécessaire de recourir à un secrétaire de mairie en charge des affaires générales pour une durée de 12 mois selon les besoins de la collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des présents,

Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Chêne-Chenu
St Chéron des Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

DECIDE

- 1) De créer 1 poste non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité sur le grade de rédacteur, rédacteur principal ou d'attaché à 35 heures par semaine et d'autoriser Madame le Maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir à cet emploi et à signer le contrat de recrutement.
- 2) De fixer la rémunération de l'agent recruté au titre d'un accroissement temporaire d'activité selon son expérience. Les grades ouverts à ce recrutement sont les suivants :
 - 1 Agent administratif sur le grade de rédacteur, échelon 1 à 13 et selon les indices de la grille
 - 1 Agent administratif sur le grade rédacteur principal 2^{ème} classe, échelon 1 à 13 selon les indices de la grille
 - 1 Agent administratif sur le grade rédacteur principal 1^{ère} classe, échelon 1 à 11 selon les indices de la grille
 - 1 agent administratif sur le grade d'attaché, échelon de 1 à 6, selon les indices de la grille

Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

- 3) D'autoriser le Maire à renouveler, le cas échéant, le contrat dans les conditions énoncées ci-dessus.

DCM 2015.05.27.12 - Remplacement du personnel pour le ménage

Madame le Maire rappelle que l'agent d'entretien des locaux a demandé une mise en disponibilité pour un an. Sa mise en disponibilité est effective à compter du 31 mai 2015.

Le coût de notre agent technique qui effectuait le nettoyage des locaux municipaux était environ de 2 310€ par mois soit 27 730 € par an (rémunération brute + charges patronales).

Afin de pallier à la disponibilité de cet agent, nous avons demandé des devis à plusieurs entreprises pour déléguer cette tâche.

Nous nous sommes aussi rapprochés de l'association « Grâces » qui propose du personnel en contrat aidé.

Le tableau ci-dessous résume les propositions qui nous ont été faites :

		Lot 1 "Locaux principaux"	Lot 2 "Salles des fêtes"	Lot 3 "Vitrerie des locaux principaux"	Lot 4 "Mairies annexes et Presbytère"	Produits inclus
PLUS DE TEMPS	Mensuel	2 250,36 €	57,30 €	113,72 €	75,81 €	oui
	Annuel	27 004,32 €	687,60 €	1 364,64 €	909,72 €	oui
PREST	Mensuel	1 428,00 €		144,00 €	102,00 €	oui
	Annuel	17 136,00 €		1 728,00 €	1 224,00 €	oui
CHROME NET	Mensuel	1 272,00 €		168,00 €	120 € / intervention	oui
	Annuel	15 264,00 €		2 016,00 €		oui

Chêne-Chenu

Ecublé

Gironville-Neuville

St Chéron des Champs

Theuivy-Achères

Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

LA RELUISA NTE	Mensuel	1 410,00 €		144,00 €	102,00 €	oui
	Annuel	16 920,00 €		1 728,00 €	1 224,00 €	oui
GRACES	Mensuel	734,22 €	+ forfait kms de déplacement Nombre de kms x barème fiscal			non
	Annuel	8 809,44 €				non

Lot 1 : Nettoyage régulier des locaux principaux

Lot 2 : Nettoyage des salles des fêtes 3 fois par an

Lot 3 : Nettoyage régulier (4.75 heures par mois) des vitres des locaux principaux

Lot 4 : Nettoyage des locaux et des vitres des mairies annexes deux fois par an et du Presbytère une fois par an.

Madame le Maire propose de retenir pour chaque lot, l'entreprise la moins chère à savoir :

Lot 1 : Grâce emploi aidé de 25h par semaine pour 734,22€ TTC par mois

Lot 2 : Plus de Temps pour 57,30 € TTC par mois seul entreprise ayant répondu pour ce lot (les autres entreprises ont répondu sur d'autres critères)

Lot 3 : Plus de Temps pour 113,72 € TTC / mois

Lot 4 : Plus de Temps pour 75,81 € TTC / mois

Soit un coût mensuel d'entretien des locaux communaux de 980,95 € TTC par mois auquel il faut ajouter le coût de remboursement des frais de déplacement de l'agent d'entretien qui utilise son propre véhicule et ce au tarif règlementaire.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de retenir cette proposition et signer les contrats relatifs à cette proposition.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents, accepte la proposition de Madame le Maire.

TRAVAUX

DCM 2015.05.27.13 - Autorisation de commencement des travaux sur les réseaux d'eau

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les deux devis qui ont été reçus en mairie en novembre 2014 pour procéder au renforcement des réseaux d'eau et ainsi réparer les 6 fuites d'eau :

- Anseume TP : 7 500,00 € HT, soit 9 000,00 € TTC
 - VEOLIA : 7 801,24 € HT, soit 9 361,49 € TTC
 - option en plus : 4 345,99 € HT, soit 5 215,19 € TTC
- 14 576,68 € TTC**

Chêne-Chenu

Ecublé

Gironville-Neuville

St Chéron des Champs

Theuvy-Achères

Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Le devis, qui a été retenu pour réaliser les travaux de renforcement des réseaux d'eau est celui de l'entreprise ANSEAUME TP.

Madame le Maire précise que par sa délibération n° DCM 2014.12.10.14, le Conseil municipal avait déjà pris connaissance de ces devis.

De plus, suite à la délibération n° DCM 2014.12.10.16, deux subventions ont été demandées :

- FDAIC pour 20% : 1 500 €
- DETR pour 50% : 3 750 €.

Nous sommes en attente de la notification du FDAIC.

La DETR a été accordée pour 50 % soit : 1 640 €.
La subvention totale est d'un montant de : 3 140 €.
Il reste à la charge de la commune : **4 360 €.**

Madame le Maire propose au Conseil municipal de retenir ce devis et demande également l'autorisation de démarrer les travaux.

Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents, accepte la proposition de Madame le Maire.

DCM 2015.05.27.14 - Autorisation de commencement des travaux pour les poteaux incendie

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les devis concernant le remplacement et le déplacement de poteaux incendie. Les travaux relatifs aux poteaux incendie sont inscrits en RAR. L'ancienne municipalité a signé en 2013 un devis proposé par l'entreprise VEOLIA. Ce devis initial était d'un montant de 11 512,97 € TTC.

Les poteaux incendie ont été délibérés dans la délibération du 16 décembre 2013.

Madame le Maire indique que ce devis initial signé a pu être révisé à la baisse. Le montant s'élève désormais à 10 539,67 € TTC. La commune est liée à l'entreprise VEOLIA par l'engagement dû à la signature du devis initial.

Une demande de subvention a été faite :

- FDAIC : le dossier est en cours d'instruction. Il a été demandé 2 670 €
- DETR : 1 640 € accordé par notification du 18 mai 2015.

Madame le Maire demande au Conseil municipal son accord pour que ces travaux puissent débutés.

Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Chêne-Chenu
St Chéron des Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents, accepte la proposition de Madame le Maire.

DCM 2015.05.27.15 - Réalisation des travaux (isolation + fenêtre) des bureaux de la mairie

Madame le Maire indique que les travaux d'isolation et de remise en état des bureaux de la mairie sont réalisés en régie.

Pour l'un des bureaux, il est nécessaire de changer une fenêtre et de réparer les volets. Les devis que nous avons reçus pour ce changement de fenêtre sont :

- Entreprise Famille Martin Bâtiment : 1 796,30 € HT soit 2 155,56 € TTC
- Entreprise Godefroy : 1 833,85 € HT soit 2 200,62 € TTC

Le devis de l'entreprise Famille Martin Bâtiment a été retenu.

- Fournitures :	1 144,22€ (point P et Akzonobel)
- Main d'œuvre (2 agents x 2 jours)	630,00€
- Remplacement fenêtre	<u>1 796,30€</u>
Total	3 570,52€ HT

Madame le Maire indique au Conseil municipal que ces travaux de rénovation des bureaux de la mairie sont réalisés en régie par les agents. Les crédits budgétaires ayant été alloués dans le BP 2015.

Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents, accepte la proposition de Madame le Maire.

AUTRES-DIVERS

- Fixation des dates pour les visites des communes
 - ✓ Samedi 13 juin (10h) rencontre avec les habitants d'Ecublé
 - ✓ Samedi 13 juin (11h) rencontre avec les habitants de Bilheux
 - ✓ Samedi 20 juin (10h) rencontre avec les habitants de Theuvy
 - ✓ Samedi 20 juin (11h) rencontre avec les habitants d'Achères
 - ✓ Samedi 27 juin (10h) rencontre avec les habitants de Neuville
 - ✓ Samedi 27 juin (11h) rencontre avec les habitants de Gironville

Il restera à fixer Chêne-Chenu, Villette-les-Bois, Moreaulieu, Saint Chéron des Champs et Landouville.

- Jeudi 11 juin 2015 (19h30) : réunion des entreprises avec les élus et les partenaires économiques (dont La Poste)
- Préparation du 14 juillet 2015 (chaque commune organise sa manifestation)
- Vendredi 29 mai 2015 : fête des voisins à Tremblay les Villages, Ecublé, Neuville-Gironville
- Samedi 30 mai 2015 : fête des habitants à Chêne Chenu
- Samedi 6 juin 2015 : fête des habitants à Gironville-Neuville

Chêne-Chenu	Ecublé	Gironville-Neuville
St Chéron des Champs	Theuvy-Achères	Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ **02.37.65.28.18**
☎ **02.37.65.30.66**

- Samedi 6 juin 2015 : fête des voisins à Saint Chéron des Champs
- Dimanche 21 juin 2015 : Fête de la Musique – réunion d'organisation ce jeudi 28 mai 2015.
- Vendredi 4 septembre 2015 à partir de 16H15 : Forum des associations
- Réunion avec les gendarmes et voisins vigilants (proposé par Marc RAVANEL)
- Samedi 19 Septembre 2015 Journées du Patrimoine le de 14h30 à 18h30 dans l'Eglise de Chêne-Chenu avec une célébration et bénédiction de la Piéta à 18h30.
- Dimanche 20 Septembre 2015 (après-midi) : Proposition d'ouverture des ruines du Château et de l'Eglise de Tremblay les Villages. Visite qui serait animée par Virginie BOUCHARD, à confirmer.
- Dimanche 14 juin 2015 : « Artgricuture » ouverture le de 4 fermes sur Tremblay les Villages, un artiste sera dans chaque ferme, pour concilier l'agriculture et l'environnement.

Madame SESCHEBOEUF demande si la commune est partenaire de la fête des voisins. Madame le Maire adhère à l'idée et indique que ce n'est pas encore le cas.

La séance est levée à 01H00

Chêne-Chenu
St Chéron des Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages